

MAIRIE DE BRENNILIS  
29690 BRENNILIS



**ARRETE PORTANT NOMINATION D'UN REGISSEUR**

.Monsieur le Maire de la Commune de Brennilis,  
.Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 septembre 2008 instituant une régie de recettes pour le recouvrement des recettes provenant du fonctionnement de la garderie Périscolaire.  
.Vu l'avis conforme du comptable public assignataire.

**ARRETE**

**Article 1 :** Mlle Sylvie PLASSARD, domiciliée à Brennilis, est nommée régisseur de la régie de recettes avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

**Article 2 :** En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Mlle Sylvie Plassard sera remplacée par Mme Berrou Pascale, employée à la garderie, domiciliée à Brennilis.

**Article 3 :** Mlle Sylvie Plassard n'est pas astreinte à un cautionnement.

**Article 4 :** Mlle Plassard Sylvie percevra une indemnité de responsabilité de 110 euros.

**Article 5 :** Mme Berrou Pascale ne percevra pas d'indemnité de responsabilité

**Article 6 :** le régisseur et le suppléant sont conformément à la réglementation en vigueur personnellement et pécuniairement responsables de la conservation des fonds, des valeurs et des pièces comptables qu'ils ont reçus ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'ils ont éventuellement effectué.

**Article 7 :** le régisseur et le suppléant ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du nouveau code pénal.

**Article 8 :** le régisseur et son suppléant sont tenus de présenter leurs registres comptables, leurs fonds et leurs formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés.

**Article 9 :** le régisseur et le suppléant sont tenus d'appliquer chacun en ce qui le concerne, les dispositions de l'instruction interministérielle.

Fait a BRENNILIS le 18 septembre 2008.

Signature du Maire,



Signature du Comptable,

« Vu pour acceptation »

Signatures du régisseur, du suppléant, avec la formule manuscrite : « vu pour acceptation »

"Vu Pour Acceptation"

Plassard

TRÉSORERIE DE PLEYBEN  
Rue Laurent Le Roux  
29190 PLEYBEN  
Tél. : 98 26 62 65  
98 26 38 75